

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A3C AND CO
Société par actions simplifiée au capital de 20.000 euros
Siège social : 3 Place du Champ de Foire
17500 JONZAC
890 042 773 R.C.S. SAINTES

PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2026

Le 25 septembre 2026 à 10 heures, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à l'établissement 3AC AND CO sis ZAC de la Varenne 17430 TONNAY CHARENTE, sur convocation de la Présidence, selon lettre recommandée adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire ; les pouvoirs des associés représentés ont été annexés à la feuille de présence.

La feuille de présence, certifiée exacte par le président, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent [REDACTED] actions sur les 20.000 ayant le droit de vote.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur SULLAM Sébastien, représentant la SARL CSA, associé majoritaire.

Le président met à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts de la société.

Il dépose également les rapports et documents suivants qui vont être soumis à l'examen de l'assemblée :

- le rapport de la Présidence,
- la lettre de démission du 24 juillet 2026 de Monsieur Jean-Luc BAZERBES,
- la lettre de démission du 24 juillet 2026 de Madame Élisabeth MATHÉ.
- la copie des lettres de convocation adressées aux associés,
- la feuille de présence, les pouvoirs des associés représentés, et la liste des associés,
- le texte des projets de résolutions soumis à l'assemblée.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'assemblée du rapport du Président.

Le président rappelle alors l'ordre du jour :

- Démission de Monsieur Jean-Luc BAZERBES de ses fonctions de Président,
- Démission de Madame Élisabeth MATHÉ de ses fonctions de Directeur Général,
- Nomination de la SARL CSA aux fonctions de Président,
- Pouvoirs.

Enfin, la discussion est ouverte.

Après échange de vues, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale constate et agréé la démission de Monsieur Jean-Luc BAZERBES, de son mandat de Président, à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale constate et agréé la démission de Madame Élisabeth MATHÉ, de son mandat de Directeur Général, à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale nomme en qualité de président de la société, à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

La société « SARL CSA », société à responsabilité limitée au capital de 2.000.000 euros, dont le siège est à PUILBOREAU (17138), 38, rue de la Belle Étoile, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LA ROCHELLE sous le numéro 452 202 294.

Monsieur Sébastien SULLAM, représentant de la SARL CSA, présent à la réunion, après avoir remercié la collectivité des associés de la confiance qui lui est accordée, déclare qu'il accepte la fonction qui vient de lui être conférée et qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappée d'aucune mesure d'ordre pénal, civil ou administratif, de nature à lui interdire d'exercer la fonction de Président de société

Cette résolution est adoptée à

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à un porteur d'un original des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à *l'unanimité*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le nouveau Président.

Pour la SARL CSA,

Monsieur Sébastien SULLAM

« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

